

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE

Il est convenu entre les soussignés :

ENTRE LE PRODUCTEUR :

Raison sociale : **INTRIGANT' S COMPAGNY – Compagnie de théâtre** (association loi 1901)

Siège Social : 64, Route Nationale - 69380 Lissieu

Correspondance : 881, Route de la Croix Leigne - 42190 Chandon

Signataire : **Chantal SCRIVEN** en Qualité de : **Présidente**

N° SIRET : **411 747 785 00029** - Code APE : **9001 Z** -

Licences d'Entrepreneurs : **PLATESV-R-2022-009473 - PLATESV-R-2022-010152**

Téléphone : **04 78 98 26 46**

Email intrigants-compagny@numericable.fr

site : www.intrigants.fr

ET L'ORGANISATEUR :

Raison sociale : **Hôtel de Ville CCAS de Corbas - Place Charles Jocteur 69990 CORBAS**

Pour : **Multi Accueil "L'île aux enfants" - 61-63 avenue de Corbetta - 69960 CORBAS**

Contact : **Mme Nadège CHARVET tél : 04 72 90 09 40**

Le spectacle ci-après

Conception artiste et metteur en scène : **Alexandre Dufaux,**

Titre du ou des spectacles : « **Doudou, dodo** » Numéro d'Objet : **176Z43312407**

Nombre de représentation : **1 séance** durée du spectacle : **30 minutes environ**

Dates : **2^{ème} semestre 2023**

Lieu de Représentation : **sur place**

Installation : **8 h 30 (attention : temps réduit à une heure (1h) seulement pour l'installation)**

Représentation : **9 h 30**

Démontage : **après la représentation**

Montant total de la prestation : **470 euros** (quatre cent soixante dix euros)

(1 forfait 425 euros pour 70 personnes enfants/adultes compris par séance + frais de déplacement 45 €)

Attention : au-delà de **70 personnes par séance**, le tarif par personne supplémentaire sera facturé à **5.30 €**

Règlement à l'ordre de *Intrigant'S Compagny*, par mandat administratif (chorus pro)

Le **PRODUCTEUR** fournira le spectacle entièrement monté. Il assurera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel.

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation.

Droit d'auteur :

L'**ORGANISATEUR** prendra en charge les droits d'auteurs éventuels de la SACEM et de la SACD.

Enregistrement - diffusion :

Tout enregistrement ou diffusion, même partiel du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

Annulation du contrat :

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Compétence juridique :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux administratifs de Lyon mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Chandon

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

LE PRODUCTEUR

Pour ***Intrigant'S Compagny***

Chantal Scriven

en un exemplaire

L'ORGANISATEUR

.....
.....